

# Salles-la-Source : première victoire pour les "Amis de la cascade"

**Microcentrale** | Le propriétaire doit enlever un tronçon de conduite.

L'affaire de la cascade de Salles-la-Source n'est peut-être pas terminée pour autant, mais les membres du comité *Ranimons la cascade* viennent d'obtenir une réelle victoire.

Dans le conflit qui oppose ce collectif à l'entrepreneur de la microcentrale qui fonctionne en prenant sur le débit de la fameuse cascade, les rebondissements ont été nombreux. Mais, hier, le tribunal d'instance devait statuer sur le recours intenté par les époux Matthieu, propriétaires du château des Ondes, dont le terrain abrite une partie de la conduite forcée qui alimente la microcentrale hydroélectrique.

Le tribunal, en effet, leur a donné raison, obligeant la société hydroélectrique à enlever, d'ici deux mois, ce tronçon de conduite et à remettre le terrain en l'état.

Faute de quoi elle devra payer cent cinquante euros par jour aux propriétaires du terrain. Les membres du collectif *Ranimons la cascade* y voient dé-



■ La conduite qui traverse la propriété du château des Ondes doit être enlevée...

montrée « de manière éclatante la pertinence de l'un des principaux arguments que nous soulevions : la société hydroélectrique n'a pas la maîtrise foncière du projet qu'elle présente à l'administration à l'appui de sa deman-

de de poursuite d'exploitation ».

Le comité en conclut qu'il ne voit pas comment le préfet pourrait, désormais, signer l'autorisation sollicitée par la société hydroélectrique.

Ses membres, pour autant, af-

firmement encore qu'ils n'ont pas la « naïveté » de penser que leur lutte est terminée, et ils souhaitent que la mobilisation reste effective « pour le site de Salles-la-Source et le développement local ».

H.M.